

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 05 - 04

Séance du 3 mai 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 4

Absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de
Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée
SAMAT, Premier Adjoint.

OBJET :

Etaient présents :

Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON,

Conseillers Municipaux : Mesdames BERTOIA, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-
JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL,
Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALUI, GIULIANO,
GUEGUEN, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2015

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Louis FERRARA).

Conseillers Municipaux : Madame Béatrice AIELLO (procuration à
Monsieur Claude GIULIANO), Messieurs Pierre LUCIANO
(procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN), Philippe SERRE
(procuration à Monsieur Dominique OLIVIER),

Absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160503-DEL20160504-BF
Date de télétransmission : 11/05/2016
Date de réception préfecture : 11/05/2016

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget du service de l'Assainissement Collectif- exercice 2015 -

Dans le respect des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 22 avril 2016,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

25 Voix POUR

6 CONTRE

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE)

(Madame Béatrice AIELLO (procuration à Monsieur Claude GIULIANO), Monsieur Claude GIULIANO)

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER))

Le Compte Administratif du Service de l'Assainissement Collectif- Exercice 2015 – arrêté comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	863 587,57
Recettes	1 152 105,31
Excédent	288 517,74

Section d'Investissement

Dépenses	621 437,27
Recettes	1 634 246,04
Excédent	1 012 808,77

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Premier Adjoint
Signature électronique
Andrée SAMAT